

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**03 SEPTEMBRE 2008**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	10	Roland GAUTIER
2	Loïc BARBIER	11	Christian LONCHAMPT
3	Jean-Claude GUEZENNEC	12	Pascal BOUDON
4	Françoise COUTAND	13	Eric HAMEAU
5	Nicole BARBOT	14	Claude BERNARD
6	Dominique TIERCELIN	15	Michel RABIER
7	Jean-Luc LECOMTE	16	Joël CORBIN
8	Gislaine BOISNARD	17	Béatrice GALLET
9	Jean-Luc JOUANIGOT		

## Etaient absents :

- 1 Christiane CHEVALIER
- 2 Frédérique PERBOST (pouvoir à Mr JOUANIGOT)

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Syndicat intercommunal de transport d'élèves de Dreux (SITED) modification des statuts,
- 2) Frais de fonctionnement école élémentaire,
- 3) Restaurant scolaire - Prix du repas,
- 4) Indemnité de tir pour le feu d'artifice,
- 5) Fonds de péréquation - Demande de subvention,
- 6) Admissions en non valeur - commune - eau - assainissement,
- 7) Fonds de solidarité logement - Participation de la commune,
- 8) Futures acquisitions foncières,
- 9) Déclarations d'intention d'aliéner,
- 10) Réparation horloge de l'église
- 11) Plan départemental « Cœur et Liens »,
- 12) Questions diverses.

## **SITED – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ELEVES DE DREUX**

Le 26 juin dernier, le comité syndical intercommunal de transport d'élèves de Dreux s'est prononcé favorablement sur les modifications de statuts suivantes :

### ARTICLE 1 : Adhérents

**En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes :**

- Dans l'Eure et Loir : Abondant, Anet, Ardelles, Berchères sur Vesgre, Boncourt, Boullay les Deux églises, Boutigny Prouais, Brechamps, Broué, Bû, Champagne, La Chapelle Forainvilliers, Châteauneuf en Thymerais, Chaudon, La Chaussée d'Ivry, Cherisy, Coulombs, Croisilles, Digny, Ecluzelles, Faverolles, Favières, Fontaine les Ribouts, Germainville, Gilles, Goussainville, Guainville, Havelu, Lormaye, Maillebois, Marchezais, Le Mesnil Simon, Mézières en Drouais,

Montreuil, Néron, Nogent le Roi, Ormoy, Ouerre, Oulins, Les Pinthières, Puiseux, Rouvres, Saint Ange et Torçay, Saint Jean de Rebervilliers, Saint Laurent la Gâtine, Saint Lubin de la Haye, Saint Lucien, Saint Maixme Hauterive, Saint Ouen Marchefroy, Saint Sauveur Marville, Saussay, Senantes, Serville, Sorel Moussel, Thimert Gatelles.

Pour la compétence « transport scolaire vers les lycées uniquement », les communes de : Beauche, Brezolles, Châtaincourt, Les Châtelets, Crucey Villages, Escorpain, Fessanvilliers, Laons, La Mancelière, Prudemanche, Revercourt, Saint Lubin de Cravant.

- Dans les Yvelines : Boisset, Civry la forêt, Condé sur Vesgre, Gressey, Houdan, Maulette, Richebourg, Tacoignières.

- Dans l'Eure : Croth, Ezy sur Eure, Ivry la Bataille, Marcilly sur Eure.

- La Communauté de Communes du Val d'Avre (substitué aux communes de : Bérou la Mulotière, Dampierre sur Avre, Nonancourt, Saint Lubin des Joncherets, Saint Rémy sur Avre)

- La Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure (substitué aux communes de : Courdemanche, Droisy, Illiers l'Evêque, Louye, Le Mesnil sur l'Estrée, La Madeleine de Nonancourt, Muzy, Saint Georges Motel, Saint Germain sur Avre)

- La Communauté de Communes de Verneuil sur Avre (substitué à la commune de : Montigny sur Avre)

- Et la Communauté d'Agglomération du Drouais (en lieu et place des communes de : Allainville, Aunay sous Crécy, Boissy en Drouais, Charpont, Crécy Couvé, Dreux, Garancières en Drouais, Garnay, Le Boullay Mivoye, Le Boullay Thierry, Louvilliers en Drouais, Luray, Marville Moutiers Brulé, Sainte Gemme Moronval, Saulnières, Tréon, Vernouillet, Vert en Drouais, Villemeux sur Eure)

**un syndicat mixte fermé qui prend la dénomination de SITED : Syndicat mixte de transports d'élèves de Dreux.**

#### ARTICLE 3 : Siège

Le siège du syndicat est situé au 4 rue de Châteaudun 28109 DREUX Cedex.

#### ARTICLE 12: Les adhérents aux EPCI

Un EPCI compétent en matière de transport scolaire qui s'est substitué de plein droit à ses communes membres au sein du SITED peut demander le bénéfice de ses tarifs pour les communes hors du périmètre du syndicat.

Une convention règle les conditions et modalités particulières entre le SITED et l'EPCI concerné.

En tout état de cause, aucun arrêt ne sera créé sur une commune d'un EPCI membre du SITED hors de son périmètre défini à l'article 1 des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les modifications des statuts du SITED proposées.

### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE ELEMENTAIRE**

Aux termes du premier alinéa de l'article L. 212-8 du code de l'éducation applicable aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'État, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 23,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles régissant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

Vu le bilan financier de l'année scolaire 2007/2008 faisant ressortir un coût financier par élève de **589.06 euros**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le bilan financier de l'école élémentaire et **FIXE** la participation réclamée aux communes dont les enfants ont fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année 2007/2008 à **589.06 euros par élève**.

Considérant le nombre d'enfants par commune ayant fréquenté l'école élémentaire de Brezolles durant l'année scolaire 2007/2008, les participations suivantes seront demandées aux communes :

<b>COMMUNE</b>	<b>Nombre d'élèves</b>	<b>Montant de la participation</b>
BEAUCHE	13	7 657,78 €
BEROU LA MULOTIERE	1	589,06 €
BOISSY LES PERCHE	1	589,06 €
LA CHAPELLE FORTIN - (Communauté Communes L'Orée du Perche)	1	589,06 €
LES CHATELETS	2	1 178,12 €
DAMPIERRE SUR AVRE	20	11 781,20 €
LA FERTE VIDAME	2	1 178,12 €
FESSANVILLIERS	10	5 890,60 €
LA FRAMBOISIERE	1	589,06 €
LAONS	2	1 178,12 €
LOUVILLIERS LES PERCHE	2	1 178,12 €
LA MANCELIERE	6	3 534,36 €
MONTIGNY SUR AVRE	7	4 123,42 €
PRUDEMANCHE	1	589,06 €
REVERCOURT	2	1 178,12 €
LA SAUCELLE	2	1 178,12 €
SENONCHES	1	589,06 €
ST LUBIN DE CRAVANT	1	589,06 €
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>44 179,50 €</b>

Durant l'année scolaire 2007/2008, le prix du repas pris par les enfants au restaurant scolaire de l'école élémentaire de Brezolles était, pour les enfants de Brezolles et des communes participant au déficit, de 3.10 euros et de 5.00 euros, pour les enfants des communes refusant de participer au déficit de la cantine.

Considérant le bilan financier du service restauration scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de **FIXER** le prix du repas pris par les enfants :

- de Brezolles et des communes participant au déficit à **3.20 euros**
- des communes refusant de participer au déficit à **5.15 euros**

#### **INDEMNITE DE TIR – FEU D'ARTIFICE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur Marc PERBOST et Monsieur Jean-Claude MASSEY ont procédé au tirage du feu d'artifice du 14 juillet dernier.

Afin de les indemniser de leur prestation, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de leur verser une indemnité forfaitaire **de 150 euros chacun**.

#### **FONDS DE PEREQUATION 2008**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune peut prétendre au fonds de péréquation pour les acquisitions et les travaux supérieurs à 1 500 euros HT mandatés au cours de l'exercice 2008 et financés sur les crédits de la section d'investissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** le fonds de péréquation au titre de l'année 2008.

#### **ADMISSION EN NON VALEUR – COMMUNE - ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** sur le budget de la **COMMUNE**, la somme de **18.94 euros**

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** sur le service **ASSAINISSEMENT**, la somme de **17.33 euros** correspondant au solde du titre de recette émis le 12 novembre 2003 N° 900007000483.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** sur le budget de la **COMMUNE**, la somme de **62.00 euros**.

#### **FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le fonds de solidarité logement a été placé sous la responsabilité des départements, c'est la raison pour laquelle le Conseil Général sollicite la commune de Brezolles pour un partenariat financier.

Le FSL permet :

- De favoriser l'accès au logement en proposant des prêts pour les cautions et ou en garantissant le paiement du loyer.
- D'assurer un accompagnement social dans le cadre, soit d'un accès au logement, soit d'un maintien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de participer au fonds de solidarité logement à hauteur de **330 euros pour l'année 2008**.

Cette dépense sera inscrite à l'article 6554 - Contribution aux organismes de regroupement.

### **FUTURES ACQUISITIONS FONCIERES**

Sollicités par nos services, FRANCE DOMAINE a transmis son estimation :

BIENS DONT LA COMMUNE EST PROPRIETAIRE :

Les numéros 15, 17, 19 et 21 rue du Général de Gaulle

La construction date de 1962 sur sous sol, divisée en quatre appartements mitoyens (2 types IV et deux types III) avec une courette à l'arrière du bâtiment.

Tous les logements sont occupés et certains locataires sont intéressés par l'achat de leur appartement, un courrier leur est transmis avec une proposition de vente au prix fixé par France Domaine.

BIENS DONT LA COMMUNE POURRAIT SE PORTER ACQUEREUR :

Ensemble immobilier sis 31 et 33 rue de Paris, jadis à usage de garage, station service, comprenant des bâtiments et un terrain pour une surface totale de 3252 m<sup>2</sup>.

Une proposition d'achat est transmise au propriétaire.

### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Deux propriétés font l'objet d'une transaction sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son d'intention d'aliéner ses biens.

- ❖ AC 96 5 rue au fil - Superficie 118 m<sup>2</sup>
- ❖ ZH 72 2 rue Marie Curie - Superficie de 606 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

### **REPARATION HORLOGE EGLISE**

Les cadrans de l'horloge de l'église ne sont plus droits et les aiguilles ne donnent plus l'heure exacte malgré un entretien régulier du système d'horlogerie et de cloches.

Sollicités par la mairie, la société MAMIAS chargée de l'entretien de ce matériel a transmis un devis de réparation pour un montant TTC de 3700 euros, la réparation nécessitant une location de nacelle afin de démonter les cadrans par l'extérieur.

Le conseil municipal donne son accord pour l'engagement de cette dépense.

### **PLAN DEPARTEMENTAL CŒUR ET LIENS**

Le Conseil Général soucieux de réduire le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque respiratoire a décidé de mettre en place un plan « cœur et liens ». Ce plan d'une durée de 5 ans va s'appuyer sur deux dispositifs :

- L'accès public aux défibrillateurs automatiques,
- La formation à l'utilisation de ces défibrillateurs.

Aussi, le Conseil Général informe les communes et les EPCI qu'il participera à hauteur de 50%HT de la dépense (prix d'achat moyen 1500 HT) dans la limite d'un défibrillateur par tranche de 500 habitants et limité à trois appareils par commune.

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition de deux appareils, un pour le stade et un pour l'espace socio culturel.

Il convient de demander des devis et de solliciter la subvention départementale.

## QUESTIONS DIVERSES

### OUVERTURE DE LA MAIRIE LE DERNIER SAMEDI DU MOIS

Le secrétariat de la mairie est ouvert depuis le mois d'avril, tous les derniers samedis du mois. Etant donné la très faible fréquentation des services, le conseil municipal décide de ne plus ouvrir le secrétariat le samedi.

### RENOVATION DU BUREAU DE POSTE

Madame Martine LENOC, directrice d'établissement de l'enseigne La Poste, informe le conseil municipal des travaux de rénovation du bureau de Brezolles du 18 septembre au 09 octobre prochain.

Une permanence (3 jours par semaine) sera assurée à la mairie pendant les travaux.

Madame LENOC propose également l'impression d'enveloppes « prêt à poster locaux » permettant de développer la communication autour du patrimoine local.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention et convient de l'achat de 600 enveloppes « prêt à poster ».

La compagnie du petit loir s'engage également à acquérir 300 enveloppes.

### BILAN FINANCIER DU TEKNIVAL 2008

Monsieur le Préfet communique le bilan financier du Teknival qui s'est déroulé à Crucey du 1<sup>er</sup> au 05 mai 2008, il s'élève à 696 693 euros.

Monsieur le Maire avise également le conseil municipal qu'il transmet à la Préfecture la pétition contre l'organisation d'un prochain Teknival.

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de l'association « la compagnie du petit loir ».

- **Démarche écologique dans le domaine des espaces verts** : le conseil municipal souhaite que les services municipaux puissent tester de nouvelles méthodes de désherbage écologique ; une démonstration sera demandée à un fabricant et des renseignements seront pris auprès de la municipalité de Chateaudun.
- **Pollution aux hydrocarbures sur le canal de la Flotte** : après investigations, il semble que la pollution soit due au lessivage de la voirie suite à de grosses pluies après plusieurs jours de sécheresse (les rues et routes s'étant chargées en hydrocarbure et en graisse lors du passage des voitures).

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de l'association « l'hameçon brezolien ».

- **Préservation de la ripisylve :** Afin de préserver la faune et la flore des étangs l'hameçon brezolien demande aux services techniques de ne pas couper l'herbe du bord de l'eau.
- **Dégradations volontaires :** l'association déplore le comportement désastreux de certains jeunes gens qui polluent volontairement les espaces de promenade et ne respectent pas la flore.

**HAMEAU Eric**

Les travaux aux écoles (signalisation horizontale et verticale) débuteront début octobre.

**BARBOT Nicole**

Bibliothèque : Fête du livre autour du thème du cirque.

Déjections canines : malgré la distribution de petits sacs, les rues sont toujours jonchées de « crottes ». Monsieur BARBIER signale que l'achat de poubelles est programmé.

Feu d'artifice : l'ensemble du conseil se joint à Madame BARBOT pour féliciter les tireurs du feu d'artifice.

Panneaux signalant les bâtiments communaux : la bibliothèque et l'espace socio culturel ne sont pas suffisamment signalés.

**BARBIER Loïc**

Manifestations de ce weekend : Forum des associations samedi après midi, rallye touristique dimanche.

**LECOMTE Jean-Luc**

La signalisation horizontale pour le stationnement est effacée dans plusieurs rues de Brezolles.

Les services techniques vont la refaire.

**GAUTIER Roland :**

Le balayage des rues est insuffisant.

**BERNARD Claude**

Le mercredi 01 octobre 2008, l'ensemble des membres du conseil sont invités à participer à une réunion débat afin de définir ensemble les projets importants ainsi que leur programmation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur MOREEL va repeindre le portail de l'église.

La séance est levée à 22H45.